



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sclerodermie

Question écrite n° 7024

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les graves difficultés que rencontrent les victimes d'une maladie encore méconnue : la sclérodermie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il existe une politique spécifique de lutte contre cette maladie chronique longue et invalidante et en faveur de ses victimes qui se sentent souvent abandonnées et incomprises.

Texte de la réponse

La sclérodermie systémique est affection d'origine inconnue, caractérisée par une fibrose de la peau, des vaisseaux sanguins et de différents organes incluant le tube digestif, les poumons, le cœur et les reins. C'est une maladie peu fréquente (une étude épidémiologique a évalué dans une région des États-Unis son incidence annuelle à 14 par million d'habitants), qui débute habituellement entre la deuxième et la cinquième décennies et dont l'incidence augmente avec l'âge. Les femmes sont trois fois plus touchées que les hommes. Des facteurs environnementaux ont été incriminés ; les travailleurs exposés au chlorure de polyvinyle peuvent développer des manifestations proches de celles observées dans la sclérodermie ; un agent antitumoral, la bleomycine, peut entraîner des modifications cutanées apparentées à celles observées dans la sclérodermie ; le phénomène semble dépendant de la dose prescrite et régresse après l'arrêt de son administration. À l'échelon individuel, la lutte contre la maladie passe par sa reconnaissance, qui peut être difficile, notamment à son début, par la recherche des complications organiques et notamment rénales, car l'atteinte rénale, grave, se manifestant par une hypertension artérielle, a bénéficié des progrès liés aux traitements antihypertenseurs. Ainsi, même si l'on ne dispose pas de traitement spécifique, le traitement des atteintes organiques peut ralentir l'évolution et améliorer l'état fonctionnel. Par ailleurs, les recherches effectuées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) portent, d'une part, sur les mécanismes physiopathologiques et, d'autre part, sur les études cliniques concernant cette maladie. Enfin, une association de malades existe depuis 1989, l'association des sclérodérmiques de France, qui a pour objet d'apporter une aide aux membres malades et leur famille et de soutenir les recherches sur cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7024

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3631

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4657